

**M. Douglas:** Je pourrais peut-être formuler ma question autrement. La déclaration du ministre, permet-elle de croire que toute compagnie ayant signé l'accord canado-américain sur l'automobile peut importer non seulement les automobiles qu'elle a elle-même fabriquées, mais également des voitures de fabrication étrangère?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le Canada, les voitures doivent être fabriquées au Canada par l'importateur ou construites à l'étranger. Les seules voitures qu'un importateur pourrait faire entrer seraient des voitures étrangères, à moins qu'il n'ait expédié ses propres voitures à l'extérieur du pays pour les faire rentrer par la suite. Aux termes de l'Accord sur l'automobile, un fabricant de voitures automobiles au Canada a le droit de faire entrer au Canada des automobiles déjà assemblées et des pièces en provenance d'un autre pays. Cette disposition n'est restreinte à aucune région ni aucun pays en particulier. Les sociétés sont libres d'importer des automobiles et des pièces de n'importe quel pays, pourvu qu'elles se conforment à certaines conditions concernant les facilités de fabrication, la production accrue au Canada, et le reste, conditions que j'ai expliquées en détail. Elles ont droit d'importer ces automobiles et leurs pièces en franchise.

**M. Douglas:** C'est une révélation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrais peut-être intervenir en ce moment car la question posée par le député me semble assez compliquée. A mon avis, ce n'est pas conforme au Règlement de demander de cette façon à un ministre d'interpréter ou d'expliquer un traité ou un accord. Tel n'est pas le but de la période des questions.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est la première fois que nous entendons parler de cette révélation que vient de faire le ministre sur cet aspect de l'Accord.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## LA NAVIGATION

### L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE D'UNE DRAGUE DANS LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelque temps, quand je l'ai interrogé sur le naufrage du dragueur *Manseau 101* survenu dans le Saint-Laurent, il a répondu qu'on avait immédiatement ins-

[M. l'Orateur.]

titué une enquête. Le ministre peut-il nous indiquer où en est l'enquête et quand on en attend le rapport? Peut-être pourrait-il aussi nous indiquer qui la dirige.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, avant de répondre à ces questions détaillées, je devrais me renseigner.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### NEW YORK—BLOCAGE DES COMPTES DE BANQUE D'EMPLOYÉS DU CONSULAT DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord répondre à une question que le chef de l'opposition m'a posée jeudi dernier et qu'il m'a rappelée encore en privé, au sujet des difficultés de l'*Intrabank* et de leurs conséquences qui, à mon avis, se redressent graduellement par suite de l'annonce faite par le gouvernement du Liban.

Il est exact qu'on a gelé les dépôts à l'*Intrabank* des Canadiens employés au consulat canadien de New York. Toutefois, à la suite des entretiens que j'ai eus avec le nouvel ambassadeur du Liban, qui vient d'occuper son poste à Ottawa, et des consultations qui se sont tenues à New York, j'espère que les autres avoirs de cette banque, qui sont maintenant déposés dans une autre banque de New York, serviront à libérer certains de ces dépôts.

En tout cas, la situation est présentement moins grave qu'elle ne l'était vendredi lorsque mon très honorable ami m'a envoyé le télégramme, et j'ai des raisons de croire qu'avant la fin de la semaine tout s'éclaircira.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Les dépôts ont-ils déjà été libérés?

**L'hon. M. Martin:** Non.

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

### LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant, au nom de tous les vieillards canadiens, relativement à la mesure législative prévue à propos des pensions de sécurité de la vieillesse. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire quand on la présentera?